

## Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytsverve,  
Ambassadeur, Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

### Débat ouvert sur la situation au Moyen-Orient

New York, le 23 juillet 2019

---

Monsieur le Président,

La Belgique soutient la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Madame Rosemary DICARLO pour son exposé éclairant.

Monsieur le Président,

La situation sur le terrain se dégrade de jour en jour avec la poursuite de la politique de colonisation comme un de ses principaux catalyseurs. Cette politique, accompagnée de mesures telles que des déplacements forcés, des expulsions et des démolitions est illégale au regard du Droit International.

Nous condamnons la destruction le 4 juillet des installations d'un projet humanitaire d'Oxfam financé par la Belgique dans le village de Khirbet Ad-Duqaiqah, qui comprenait entre autres trois réservoirs d'eau et au moins 2500 arbres. Ce projet soutenait trois communautés et visait à étendre l'utilisation des terres par la réhabilitation de réserves d'eau et par des techniques de gestion des pâturage. 35 familles ont été touchées par les destructions, dont 63% de jeunes. Et ceci n'est pas de rhétorique, ce ne sont pas des slogans, ce sont des faits. La Belgique rappelle que la destruction de biens et d'objets nécessaires à la survie de la population civile est contraire au Droit International Humanitaire.

Dans la même veine, nous condamnons les récentes démolitions et expulsions dans le quartier de Silwan à Jérusalem-est, ainsi que les démolitions massives d'immeubles hier dans la communauté de Sur Baher, en majorité situés en zone A et B de Cisjordanie mais du côté ouest du Mur de séparation. Ces destructions illustrent une nouvelle fois les pressions exercées sur la présence palestinienne à Jérusalem-est et dans sa périphérie immédiate. Elles contribuent à un changement significatif du caractère démographique de la ville de Jérusalem qui porte préjudice aux négociations sur le statut final de cette ville comme capitale de deux États. La poursuite de cette politique remet en question la perspective d'une solution à deux États.

Une autre préoccupation immédiate concerne la crise financière dans laquelle se trouve l'Autorité palestinienne. Nous attendons que les accords économiques et budgétaires entre Israël et l'Autorité palestinienne soient pleinement mis en œuvre, y compris les obligations d'Israël au titre du protocole de Paris. Il est important que l'Autorité palestinienne continue d'accepter entretemps les transferts fiscaux à titre provisoire, ce

qui ne constitue en aucun cas une approbation juridique ou politique des déductions israéliennes.

Monsieur le Président,

La situation sécuritaire à Gaza continue de nous préoccuper. Nous appelons les parties à continuer à observer la plus grande retenue et à respecter le cessez-le-feu, établi grâce aux efforts de l’Egypte et du Coordinateur spécial des Nations Unies.

La crise sociale, économique et humanitaire à Gaza doit trouver une solution politique, globale et durable. Cela implique un changement fondamental qui comprenne notamment la levée du blocus et l’ouverture des points de passages, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d’Israël quant à sa sécurité. Une solution politique à la crise actuelle exige également le retour de ce territoire sous le contrôle de l’Autorité palestinienne. Nous appelons les parties à reprendre un dialogue constructif et saluons les efforts égyptiens et russes entrepris à cet égard.

Monsieur le Président,

Le mois dernier, les États-Unis ont présenté une série de mesures économiques intitulées « *Peace to Prosperity* » lors d’un atelier organisé à Manama avec le Bahrain. Nous avons pris note de la reconnaissance, lors de la présentation de ce plan, de la nécessité d’intégrer ces mesures dans un plan politique. En effet, comme nous l’avons déjà souligné, la paix ne peut être globale, juste et durable que si elle rencontre l’aspiration légitime de chacune des parties à réaliser son destin national dans la paix et la sécurité, au sein d’une région stabilisée. La perspective à laquelle la communauté internationale doit œuvrer est bien la coexistence de deux Etats avec la ville de Jérusalem comme future capitale de ceux-ci, conformément aux paramètres internationalement agréés, et oui, ils ont bien été agréés.

Cette perspective peut être soutenue par des mesures économiques, mais ces mesures économiques ne peuvent se substituer à une solution politique. La fin de l’occupation, le libre accès des Palestiniens à leurs terres et à leurs ressources, la liberté de mouvement et d’accès à l’ensemble du territoire et la capacité à s’intégrer dans un marché régional sont essentiels afin de permettre à l’économie palestinienne de se développer au mieux.

Monsieur le Président,

En conclusion, il est temps, plus que jamais, que les parties reprennent la voie du dialogue et agissent pour bâtir la paix. Nous sommes convaincus qu’il en va de l’intérêt bien compris d’Israël et des Palestiniens. Dans ce cadre, la Belgique réitère le rôle clé du Conseil de sécurité comme garant de toute solution globale, juste et durable, dans la ligne de ses précédentes résolutions et du plein respect du Droit international. La Belgique continuera à œuvrer dans ce sens, au Conseil et conjointement avec nos amis palestiniens et israéliens.

Je vous remercie.